

**Municipalité de Sainte-Luce**  
**SERMENT D'OFFICE**

**Je, Gilles Gagnon**, domicilié au 26 Thibeault, Sainte-Luce, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Conseiller au siège numéro 3** conformément à la Loi.

**Siège numéro 3:** \_\_\_\_\_

**Assermenté devant moi ce 4 novembre 2002**

**Directeur général et secrétaire-trésorier:**

\_\_\_\_\_

**Province de Québec**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

A une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 4 novembre 2002 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire  
Guy Caron, conseiller  
Paul-Eugène Gagnon, conseiller  
Gilles Gagnon, conseiller  
Gaston Beauchesne, conseiller  
Martine Plante, conseillère  
France St-Laurent, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente

1. Ouverture de la session
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Déboursés
6. Période de questions

**A. Administration générale**

1. Répartition du Conseil municipal / Paul-Eugène Gagnon – Ressources humaines
2. Règlement des naissances:
  - ° Megee Marilyn St-Laurent, fille de Suzanne Lavoie et Gino St-Laurent, rue des Cèdres
  - ° Anna Desrosiers – fille de Nancy St-Pierre et Dany Desrosiers, Rang 2 Est

° Karl Levesque – fils de Daniella Ouellet et Stéphane Lévesque – rue Gagnon

3. OMH / exercice budgétaire (**copie**)  
OMH / subvention 5950\$
4. Identification des secteurs
5. Engagement de Jérôme Minville
6. Élection municipale
7. Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement / Commission sur le développement de la production porcine au Québec
8. Bar laitier de la Plage / demande
9. Cantine de la Plage / demande
10. Installations portuaires / se porter acquéreur (quai) (**copie**)
11. Lisette Deschènes / dégât d'eau – demande de remboursement
12. Jean-Pierre Bouillon / demande
13. Assurances générales / renouvellement
14. Adresse postale  
Nom des rues

## **B. Sécurité publique**

## **C. Transport**

1. Soumission / déneigement de la rue Place des Villas
2. Travaux de pavage / acceptation des travaux et demande de remboursement
3. Ministère des transports / permis d'intervention

## **D. Hygiène du milieu**

1. Michel Lavoie / dossier de La Fromagerie – autorisation de l'Environnement – résolution
2. Travaux Côte de l'Anse / autorisation

## **E. Urbanisme**

1. Règlement de développement résidentiel, commercial et industriel / adoption
2. Second projet modifiant le règlement de zonage #348-93 et ses amendements aux fins d'ajouter des usages industriels et para-industriels dans la zone 42 (C)
3. Rapport de l'inspecteur des bâtiments
4. Demande d'audience de la part de citoyens des zones 35, 36 et 37.
5. Avis de motion / projet d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage #348-93 afin de réviser certaines normes d'implantation des bâtiments dans les zones 32,35-1,36, 37-1 et 43-1

## **F. Loisir et culture**

1. Maison des jeunes (**copie**)  
- protocole  
- Subvention
2. Emploi-Québec / projet accepté

## **G. Édifice et machinerie**

1. Table du conseil / réparation
2. Génératrice / achat
3. Camions Ford et Chevrolet / achat de pneus

## **H. Divers**

1. Souper des fêtes

### 308-2002 **Ordre du jour**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

### 309-2002 **Procès-verbal (2 octobre 2002)**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 2 octobre 2002 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

### 310-2002 **Procès-verbal (21 octobre 2002)**

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 21 octobre 2002 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par France St-Laurent et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

## **Suivi des procès-verbaux**

Le maire fait la lecture de quelques résolutions

## **FACTURES PAYÉES - OCTOBRE 2002**

1 Caisse populaire Ste-Luce/Luceville - règ. de naissance	375.00 \$
2 Fabrique de Luceville - location octobre 2002	665.67 \$
3 Télus Québec - édifices municipaux/internet	1 137.02 \$
4 Télus Mobilité - pagettes	40.12 \$
5 Desjardins Sécurité financière	1 067.65 \$
6 Financière Manuvie - octobre/novembre	2 235.46 \$
7 Canandian Tire - génératrice	689.00 \$

8 Citicorp Finance Vendeur Ltée. - photocopieur	257.43 \$
9 Hydro Québec - hygiène du milieu	1 693.50 \$
10 Hydro Québec - éclairage public	2 040.43 \$
11 Hydro Québec - édifices municipaux	1 002.99 \$
12 Cogeco cable inc - internet	80.46 \$
13 Ministère de la Sécurité publique - dernier versement	91 535.00 \$
14 Rémunération élus - octobre 2002	1 822.34 \$
15 Rémunération employés - octobre 2002	27 915.70 \$
16 REER - octobre 2002	2 598.03 \$

**TOTAL: 135 155.80 \$**

**FACTURES À PAYER - OCTOBRE 2002**

1 Receveur Général du Canada - remises	5 597.05 \$
2 Ministère du Revenu -remises	8 840.75 \$
3 Francois Arsenault - frais de déplacement	51.10 \$
4 Jean-Claude Molloy - frais de déplacement	15.08 \$
5 Guylaine Proulx - frais de déplacement	102.55 \$
6 Comité consultatif d'urbanisme - réunion du 23 septembre	30.00 \$
7 Hydro Québec - éclairage	5.82 \$
8 Le Club Papetier	109.83 \$
9 Lithographie Jean Bélanger	70.20 \$
10 Transcontinental Impression - papier lettre / enveloppe	609.63 \$
11 Publigam - abonnement	105.00 \$
12 Fonds de l'information foncière - contrat de vente	21.00 \$
13 Biologie Aménagement BSL inc. - anal. eau potable et eaux usées	718.91 \$
14 Garage St-Laurent	139.01 \$
15 Garage Gilles Desrosiers	179.50 \$
16 Pétroles Esso	140.46 \$
17 Matériaux Quincaillerie Réjean Hallé	131.66 \$
18 Benjamin Moore - peinture	239.63 \$
19 Rona Le Rénovateur	478.97 \$
20 J.E. Goulet	96.56 \$
21 Buanderie Blanchon	74.52 \$
22 Extincteurs de Rimouski	44.86 \$
23 Pièces d'autos Rimouski Inc.	651.78 \$
24 Pieces autos du Golfe	11.50 \$
25 P. Labonté et Fils	151.78 \$
26 Air Liquide	433.96 \$
27 Marius Amiot Inc.	81.68 \$
28 Rapide Métal Inc.	336.61 \$
29 Métal du Golfe	150.24 \$
30 Resto Hydraulique Inc.	84.45 \$
31 Carrières Dubé - pierre	98.22 \$
32 Excavation Gilbert Michaud Inc.	8 563.61 \$
33 Westburne	2 895.47 \$
34 Réal Huot	716.93 \$
35 Pavages Laurentiens	50 041.91 \$
36 Groupe Lechasseur Ltée.	530.98 \$
37 TechMix	547.52 \$
38 BPR Groupe-conseil	322.07 \$

39 Jean-Pierre St-Amand Inc.	191.71 \$
40 J.R.M. Électrique Enr.	595.83 \$
41 La Maison d'Auto Fortier Inc.	274.28 \$
42 Plomberie de Luceville	105.83 \$
43 URLS Bas St-Laurent	50.00 \$
44 Nutrite	148.35 \$
45 Lucie Lafrance - cours	500.00 \$
46 Richard Courcelles - cours	150.00 \$
47 Johanne Gagnon	125.00 \$
48 Raboin & Associés	1 225.23 \$
49 Me Sylviane Carrier	690.15 \$
50 Roy Beaulieu Carrier	2 022.45 \$
51 Ville de Mont-Joli - transport adapté	3 374.66 \$
52 Municipalité de Saint-Donat	2 415.53 \$
53 Les Assurances Maurice de Champlain (1983) Inc.	958.00 \$
54 Distinfo	1 566.64 \$
55 Services aux petits animaux	402.59 \$

**TOTAL: 98 217.05 \$**

**TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 233 372.85 \$**

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 octobre 2002.

---

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

311-2002 **Paiement des comptes**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 31 octobre 2002. Que le déboursé de 690.15\$ concernant des honoraires de Me Sylviane Carrier, afin de préparer une promesse de vente par la Pisciculture des Cèdres Inc. soit pris à même le surplus accumulé de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

**Période de questions**

312-2002 **Répartition du conseil Municipalité**

Proposé par: France St-laurent  
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Paul-Eugène Gagnon, aux ressources humaines dans la répartition des dossiers des membres du conseil municipal..

Adopté

313-2002

**Règlement des naissances**

Proposé par: Martine Plante

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75\$ dans le compte de chacun et ce selon le règlement des naissances.

Megee Marilyne St-Laurent

Anna Desrosiers

Karl Levesque

Adopté

314-2002

**OMH / exercice budgétaire**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le sommaire du budget de l'OMH pour l'exercice 2003.

Adopté

315-2002

**OMH /subvention**

Appuyé par: Gilles Gagnon

Proposé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de verser la subvention de 5950\$ à l'OMH et ce tel que prévu au budget 2002.

Adopté

316-2002

**OMH /représentant de la municipalité**

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité que soit nommé Monsieur Roger Litalien afin de représenter la municipalité auprès de l'OMH et ce pour une période de deux ans.

Adopté

317-2002

**Identification des secteurs**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Multipublicité pour la confection de deux panneaux identifiant le secteur de Luceville au montant de 1345.79 taxes incluses. Que ce montant soit pris à même la subvention de regroupement.

Adopté

**Engagement de Jérôme Minville / reporté**

**Élection municipale / compte rendu**

**Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement / de l'information  
est  
donnée par le maire.**

318-2002 **Bar Laitier de la Plage**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Monsieur Harold Gagnon concernant une demande de prolongation de cinq (5) ans additionnelle pour la location du local du Bar Laitier de la Plage incluant les indexations annuelles de 2%. Cette prolongation est effective à partir de 2003. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer dans le dossier.

Adopté

319-2002 **Cantine de la Plage**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Madame Nicole Gagnon concernant une demande de prolongation de cinq (5) ans additionnelle pour la location du local de la Cantine de la Plage incluant les indexations annuelles de 2%. Cette prolongation est effective à partir de 2003. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer dans le dossier.

Adopté

**Installations portuaires (quai de Sainte-Luce) / reporté**

320-2002 **Lisette Deschenes / dégât d'eau**

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de transmettre à nos assureurs la mise en demeure reçue, dans le dossier de Madame Lisette Deschenes concernant des dommages causés par un dégât d'eau survenu le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Adopté

321-2002 **Jean-Pierre Bouillon, demande**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que la licence pour chien (chienne) soit gratuite si elle est demandée par une personne atteinte d'une déficience physique ou visuelle pour son chien guide, sur présentation d'un certificat médical. (règlement 2002-10, article 6)

Adopté

322-2002

**Assurances générales /renouvellement**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de renouveler les assurances générales (Assurances Maurice Dechamplain ) pour la municipalité pour l'année 2003 et ce au montant de 32 397\$.

Adopté

**Nom des rues / Adresse postale**

Le maire et la secrétaire-trésorière adjointe donnent de l'information

323-2002

**Soumission / déneigement de la rue Place des Villas**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Gilles Langlois, Construction pour le déneigement de la rue Place des Villas au montant de 2500\$ plus taxes et ce, selon la soumission reçue. Un tarif horaire de 50\$ sera demandé par l'entrepreneur pour tous travaux supplémentaires non décrits dans la soumission.

Adopté

324-2002

**Travaux de pavage / acceptation et demande de remboursement**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 25 000\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté

325-2002

**Ministère des Transports / permis d'intervention**

Attendu que la municipalité de Sainte-Luce doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports;



Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du Ministère des Transports pour intervenir sur les routes à son entretien;

Il est proposé par Gaston Beauchesne appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports un permis d'intervention qu'elle doit exécuter sur la route 132 Est, numéro civique 377. Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer le permis d'intervention.

Adopté

**Michel Lavoie / dossier de La Fromagerie / reporté**

326-2002

**Travaux Côte de l'Anse**

Proposé par: Gaston Beauchesne  
Appuyé par: Paul-eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Dany Desrosiers pour la location de machinerie pour des travaux de la Côte de l'Anse.

° location de machinerie 75\$/heure  
55\$/voyage

Adopté

327-2002

**Travaux Côte de l'Anse**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de matériel chez Béton Provincial au montant de 1805\$ plus taxes et chez Emco pour un montant de 10 451\$ plus taxes pour des travaux de la Côte de l'Anse, et ce en référence au règlement R-2002-25

Adopté

**Règlement R-2002-26  
Amendement aux règlements 84-101 et 93-196  
Programme de développement résidentiel**

Attendu qu' il est nécessaire de modifier les règlements 84-101 et 93-196;

Attendu qu' un avis de motion est dûment donné à la session du 7 octobre 2002;

Par conséquent il est proposé par Martine Plante appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que les règlements 84-101 et 93-196 soit abrogés.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté

328-2002

**Second projet modifiant le règlement de zonage #348-93 et ses amendements aux fins d'ajouter des usages industriels et para-industriels dans la zone 42 (C)**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Martine Plante

Attendu que suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 7 octobre 2002, des citoyens de la municipalité de Sainte-Luce ont manifesté leur désaccord au projet de modifier le règlement de zonage #348-93 et ses amendements aux fins d'ajouter des usages industriels et para-industriels dans la zone 42 (C);

Attendu que le conseil municipal a pris en considération les arguments et objections de citoyens;

Par conséquent il est résolu à l'unanimité de mettre fin à la procédure de modification de zonage #348-93 dans la zone 42 (C).

Adopté

Acc. rec.

**Rapport de l'inspecteur des bâtiments**

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 31 octobre 2002.

**Demande d'audience de la part des citoyens des zones 36, 36 et 37**

Une rencontre a eu lieu mercredi le 30 octobre 2002 avec des citoyens des zones concernées et le conseil municipal.

329-2002

**Avis de motion**

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Guy Caron qu'à une prochaine session un règlement modifiant le règlement de zonage #348-93 afin de réviser certaines normes d'implantation des bâtiments dans les zones 32, 35-1, 36, 37-1 et 43-1 sera adopté.

Adopté

330-2002

**Maison des Jeunes (protocole d'entente)**

Proposé par: Martine Plante

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité de Sainte-Luce et la Corporation de la Maison des Jeunes Terre et Mer en date du 5 novembre 2002. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Adopté

331-2002

**Maison des Jeunes (subvention)**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de collaborer au projet de la Corporation de la Maison des Jeunes Terre et Mer. Cette aide financière d'un montant de 5000\$ est offert sous forme de service ou en argent et ce tel que prévu au budget 2002.

Adopté

332-2002

**Emploi Québec**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de deux journaliers dans le cadre du programme "Subvention salariale. Les tâches sont définies au dossier.

Durée: 30 semaines chacune

Semaine: 40 heures

Salaire: 8\$/heure

Adopté

333-2002

**Table du conseil**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Ébénisterie Antique-Moderne Inc. pour des travaux de modification de la table du conseil municipal au montant de 460.10\$ taxes incluses. Que ce montant soit pris à même la subvention de regroupement.

Adopté

334-2002

**Génératrice**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une génératrice pour les travaux publics au montant de 690\$.

Adopté

335-2002

**Camions Ford et Chevrolet / achat de pneus**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de pneus pour les camions Ford et Chevrolet chez Garage Raymond Turcotte au montant de 89\$/pneus.

Adopté

### **Souper des Fêtes / reporté**

### **Correspondances**

Le maire donne de l'information sur la correspondance

### **Période de questions**

336-2002

### **Levée d'assemblée**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité qu'à 22 heures la session soit levée

Adopté

---

Gaston Gaudreault, maire	Gaétan Ross
trésorier	Directeur général et secrétaire-

### **7. Correspondance**

### **8. Période de questions**

### **9. Levée d'assemblée**

#### **Correspondance**

- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
  - Proportion médiane et facteur comparatif
  - Émission de 2 061 000,00 – aide financière
- Ministère des Transports /
  - transfert de gestion du 2<sup>e</sup> Rang
  - Règlement concernant la circulation des véhicules lourds
- Commission de protection du territoire agricole
  - Dossier Monsieur Bruno Corbin
  - Dossier Ferme M.C.S. – avis de conformité
  - Dossier Abattoir de Luceville
- Société d'habitation du Québec – états financiers 2001
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement / consultation publique sur le développement de la production porcine au Québec
- MRC de la Mitis – évaluation uniformisée des immeubles imposables de 2003 – Rapport sur les amendes perçues sur le territoire de la MRC
- CLD – information
- Messieurs Jean-Pierre Paradis et Romain Lavoie – égout pluvial
- Table jeunesse Mitis
- Muni-Express
- Samson Bélair Deloitte & Touche – information
- L'Intégration – Office des personnes handicapées du Québec
- Table québécoise – l'herbe à poux

- Régie régionale de la santé et des services sociaux – invitation
- Association des directeurs municipaux du Québec
- Mini Scribe
- Claudia Lavoie – remerciements
- Roy Beaulieu Carrier – Mise en demeure Benoît Lévesque et Robert Lamarre
- URLS
- Poste Canada – information
- Cyclus – collecte sélective Québec
- Le Québec rural
- Fédération Québécoise des Municipalités – information
- Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec
- Centraide
- PME Inter

- ° Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent – avis de suivi annuel au dossier
- ° C.R.S.B.P.
- ° Commission scolaire des Phares – remerciements
- ° Comité consultatif agricole – compte rendu
- ° Conseil régional de l'environnement – communiqué
- ° Premier Ministre – discours du Trône
- ° Laboratoire Biologie Aménagement B.S.L. Inc. – analyses

**Province de Québec**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

**A une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2002 à 16h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.**

A laquelle sont présents:

Paul-Eugène Gagnon, président  
 Guy Caron, conseiller  
 Gilles Gagnon, conseiller  
 Martine Plante, conseillère  
 France St-Laurent, conseillère

**Sont absents:**

Gaston Gaudreault, maire  
 Gaston Beauchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du président

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent  
 Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente

337-2002

**Président d'assemblée**

Proposé par: France St-Laurent  
 Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que soit nommée comme président d'assemblée, le conseiller Paul-Eugène Gagnon.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

1. Projet approvisionnement en eau potable / extension de soumission
2. Avis de motion / règlement d'emprunt pour projet d'approvisionnement eau potable
3. Projet Côte de l'Anse
4. Levée d'assemblée

338-2002

**Ordre du jour**

Proposé par: France St-Laurent  
 Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

**Projet approvisionnement en eau potable / extension**

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne de l'information

339-2002

**Avis de motion**

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Guy Caron qu'à une prochaine session un règlement d'emprunt pour des travaux d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable sera adopté.

Adopté

**Projet Côte de l'Anse / information**

340-2002

**Levée d'assemblée**

Proposé par: Martine Plante

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité qu'à 16h45 la session soit levée.

Adopté

---

Paul-Eugène Gagnon  
Président

---

Gaétan Ross  
Directeur général et sec. trésorier

**Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Luce**

A une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2002 à 20 heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire  
Guy Caron, conseiller  
Paul-Eugène Gagnon, conseiller  
Gaston Beauchesne, conseiller  
Martine Plante, conseillère  
France St-Laurent, conseillère

Est absent:

Gilles Gagnon, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent  
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du règlement / approvisionnement en eau potable
2. Demande d'approbation aux Affaires municipales
3. Projet Côte de l'Anse

4. Levée de l'assemblée

341-2002

**Ordre du jour**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que rédigé.

Adopté

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE 09092  
MRC DE LA MITIS  
RÈGLEMENT R-2002-27**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 218 720 \$  
POUR DES TRAVAUX D'APPROVISIONNEMENT ET DE  
TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la situation actuelle d'alimentation en eau potable préoccupe la Municipalité de Sainte-Luce et qu'il est devenu nécessaire d'aménager de nouveaux puits pour assurer l'approvisionnement en eau à long terme ainsi qu'un système de traitement pour satisfaire les exigences de qualité de l'eau;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Luce doit réaliser des travaux d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable évalués à **218 720 \$**;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une aide financière de 50% des travaux admissibles, soit **108 730 \$** et est accordée dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000";

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les travaux projetés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le **11 novembre 2002**;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Paul-Eugène Gagnon et appuyé par Guy Caron et résolu unanimement que le règlement suivant, portant le numéro R-2002-27 soit adopté.

**«Règlement pourvoyant à un emprunt de 218 720 \$ pour des travaux d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.»**

**ARTICLE 1**

Les attendus font partie intégrante du règlement.



## **ARTICLE 2**

Le conseil décrète des travaux d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable incluant tous les ouvrages connexes conformément aux plans et devis préparés par DELFAR Experts-conseils en date du 21 août 2002, numéro 11206.

## **ARTICLE 3**

Aux fins du présent règlement, le Conseil décrète une dépense n'excédant pas **218 720 \$**, incluant les frais incidents, tel que plus amplement détaillé à l'estimation présentée à l'annexe A et préparée par DELFAR Experts-conseils en date du 21 août 2002, projet numéro 11206.

## **ARTICLE 4**

Afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, le Conseil décrète un emprunt n'excédant pas **209 020\$** remboursable sur 10 ans et approprié au fonds général 9 700\$ provenant du surplus accumulé de l'ancienne municipalité de Luceville.

## **ARTICLE 5**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt et au paiement du service de la dette décrétée au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie de la dépense visée à l'article 3 et particulièrement la subvention provenant du programme "Travaux d'Infrastructures Canada-Québec – 2000", estimée à **108 730 \$**, tel que confirmé par lettre datée du 12 mars 2002 et signée par le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Monsieur André Boisclair, et présentée à l'annexe B.

## **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce desservi par l'aqueduc, tel que délimité comme ceci:

Route 132 Ouest ( sur toute sa longueur) – Route du Fleuve Ouest de la limite municipale ouest incluant toutes les rues avec la Route du Fleuve Est jusqu'au numéro civique 397 Route 132 Est (voir annexe C), une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 7**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant

effectivement déposé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait suffisante.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement abroge le règlement R-2002-24.

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session du 12 novembre 2002

---

Gaston Gaudreault, maire

---

Gaétan Ross  
Directeur général et secrétaire-trésorier

342-2002

#### **Demande d'approbation aux Affaires municipales**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Affaires municipales et de la Métropole de bien vouloir approuver notre dossier, concernant **le règlement d'emprunt, numéro R-2002-27 au montant de 218 720\$ pour des travaux d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable** et ce pour la municipalité de Sainte-Luce, dans les plus brefs délais afin de pouvoir débiter les travaux en temps voulu.

Adopté

#### **Projet Côte de l'Anse**

343-2002

#### **Levée d'assemblée**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité qu'à 17h30 la session soit levée.

---

---

Gaston Gaudreault, maire

Gaétan Ross  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**Province de Québec**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

A une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2002 à 20 heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire  
Paul-Eugène Gagnon  
Gilles Gagnon  
Gaston Beauchesne  
Martine Plante  
France St-Laurent

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent  
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente

**Ordre du jour**

1. Politique familiale / résolution
2. Levée d'assemblée

344-2002

**Ordre du jour**

Proposé par: Gaston Beauchesne  
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

345-2002

**Politique familiale**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de faire une demande de financement dans le cadre du programme "Soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique existante 2002-2003.

Le coût total du projet est de 15 610\$, dont 50% payé par le Ministère de la Famille et de l'Enfance et 50% par la municipalité de Sainte-Luce.

Le conseil municipal désigne Madame Lucie Sirois, présidente du Comité famille de Sainte-Luce, personne responsable du projet pour la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

346-2002

**Levée d'assemblée**

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité qu'à 20h15 la session soit levée.

Adopté

---

Gaston Gaudreault, maire

---

Gaétan Ross, directeur général  
et secrétaire-trésorier

